



GRUPE PARTOUCHE

INFORMATION SUR LE PROGRAMME DE DESINVESTISSEMENT

En complément des informations diffusées récemment quant à la signature d'un protocole d'accord relatif à la restructuration de l'endettement de Groupe Partouche, sont apportées les précisions ci-dessous au sujet des cessions d'actifs.

L'engagement de cessions d'actifs, à destination du remboursement de l'emprunt, porte sur un produit net de 100,1 M€, à échéance 31 octobre 2011, et s'accompagne des clauses suivantes.

Pour atteindre ce montant, une prorogation d'une année (soit jusqu'au 31 octobre 2012) sera possible dès lors que le seuil de 50 M€ aura été atteint au 31 octobre 2011. Dans le cadre de cette prorogation, l'engagement total de produit net de cessions pourrait être porté à 120M€ en cas de niveau d'Ebitda constaté au 30 avril 2011 inférieur au niveau d'Ebitda attendu et fixé dans le protocole.

La nature des actifs concernés par ce programme de désinvestissement n'est pas arrêtée, aucun engagement n'existant à ce sujet.

Il est par ailleurs rappelé que l'estimation réalisée courant 2008 du patrimoine immobilier du groupe concluait à une valeur dépassant 420 M€.

INFORMATIONS FINANCIERES

Groupe Partouche
info-finance@partouche.com

Tél : 01.47.64.33.45 – Fax : 01.47.64.19.20